|  |
| --- |
| RésuméLa décision A-31/3.5.4 (2021) a créé un groupe d’experts de la COI sur l’initiation à l’océan pour une période de quatre ans, le groupe devant rendre compte de ses activités aux États membres de la COI lors de la 33e session de l'Assemblée. Elle a également approuvé le Plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan 2018-2021 ([IOC/A-31/3.5.4.Doc](https://oceanexpert.org/document/28096)) comme document d'orientation pour les travaux du groupe d'experts pour la période de quatre ans. Un addendum à ce document avec l'explication détaillée des priorités pour l'initiation à l'océan complète ce document (en anglais uniquement).Ce document préparé par le Groupe d'experts présente un projet de Plan d'action actualisé de la COI pour l'initiation à l'océan pour 2026-2030, destiné à être examiné par l'Assemblée en vue de son adoption finale par le Conseil exécutif de la COI en 2026. La décision proposée est référencée A-33/Dec.4.4dans le document d'action provisoire ([IOC/A-33/AP](https://www.oceanexpert.org/document/36272)) de la 33e session de l'Assemblée de la COI. |

**Introduction**

*« La connaissance des océans est la boussole qui nous guide vers un avenir durable. Elle nous permet de comprendre les enjeux, de relier les points et de prendre des mesures significatives. »*

- Peter Thomson, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'océan

1. L'océan est essentiel à la vie sur Terre, à la stabilité du climat, à la biodiversité et à la prospérité économique. Cependant, nos océans sont actuellement confrontés à de multiples menaces, notamment le changement climatique, la perte de biodiversité, la pollution et l'exploitation non durable des ressources. Pour relever ces défis, il faut une solide compréhension scientifique, des outils, des produits et des actions fondés sur la science pour la prise de décision, associés à une large sensibilisation du public, à l'élaboration de politiques éclairées et à un changement complet des comportements. La connaissance des océans, lorsqu'elle est mise en œuvre efficacement, fait le lien entre les sciences océaniques, la prise de décision et la compréhension de la société, ce qui permet des actions fondées sur la connaissance en faveur de la durabilité et de la conservation des océans.
2. Depuis l'adoption du [*Plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan (2018-2021)*](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000375265.locale%3Den)*,* les efforts axés sur la maîtrise de l'océan se sont considérablement développés et ont évolué au-delà des contextes éducatifs formels pour englober diverses perspectives, faisant progresser une restauration plus large de la relation de la société avec l'océan. Cette évolution reflète une reconnaissance plus profonde du rôle essentiel de l'océan dans les dimensions sociales, culturelles et économiques, soulignant la nécessité de stratégies et de cadres renouvelés. Elle est également reflétée dans le livre blanc de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (Vision 2030), qui porte sur le défi 10 : [*« Rétablir la relation de la société avec l'océan »*](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000390126.locale%3Den).
3. L'UNESCO-COI a créé le Groupe d'experts sur l'initiation à l'océan par la décision A-31/3.5.4 de l'Assemblée de la COI en 2021. Cet organe pluridisciplinaire et multipartite a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre, la coordination et l'évolution des initiatives en matière d'éducation aux océans à l'échelle mondiale et régionale, que ce soit dans le cadre de la COI ou de manière plus générale. Son expertise et son expérience ont fourni des informations essentielles sur les pratiques efficaces, l'engagement des parties prenantes et les approches novatrices visant à rendre les sciences océanographiques accessibles et exploitables. Dans ce contexte, le groupe a apporté un soutien technique à la rédaction du « Plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan 2026-2030 », qui repose à la fois sur l'évaluation des progrès réalisés en ce qui concerne les priorités du Plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan 2018-2021 et sur les activités développées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
4. En particulier, des progrès significatifs ont été réalisés dans le développement des capacités des enseignants et des éducateurs et d'autres groupes professionnels tels que les secteurs privé et public, les journalistes et les professionnels de la communication, ainsi que les architectes et les urbanistes. Ces cours de formation ont été développés et rendus publics en collaboration avec l'Ocean Teacher Global Academy (OTGA). En outre, des partenariats multipartites ont été établis, notamment avec le secteur privé, les médias et les organisations d'information, afin d'améliorer la portée et la visibilité de l'initiation à l'océan dans différents contextes et à différents niveaux. Cet objectif a été atteint grâce à l'organisation d'événements parallèles à l'initiation à l'océan dans le cadre d'événements majeurs liés à l'océan, tels que les Journées maritimes européennes, le Sommet mondial de l'océan, la deuxième Conférence des Nations unies sur l'Océan et la Conférence des Nations unies sur l'Eau. En outre, une base de données mondiale de ressources sur l'initiation à l'océan a été développée dans différentes langues et mise à disposition sur le portail Initiation à l'océan. La collaboration avec les groupes et réseaux nationaux d'experts en matière d'initiation à l'océan a également été renforcée dans le cadre du programme Ocean Literacy With All (OLWA) de la Décennie de l'Océan. La collaboration avec les secteurs de l'éducation et des sciences de l'UNESCO a été encouragée par le Programme Intersectoriel IP2 sur l'éducation à l'environnement, qui vise à promouvoir les activités d'apprentissage et d'enseignement sur le changement climatique et l'environnement sur des sites désignés par l'UNESCO, à impliquer les écoles et les enseignants dans les communautés locales, et à collecter et partager les données et les efforts politiques sur la sensibilisation au changement climatique. Enfin, la mobilisation des ressources a été renforcée par l'établissement de partenariats avec différents types de donateurs.
5. Aligné sur la [*Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029)*](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000381388.locale%3Den)*,* le projet de Plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan pour 2026-2030 permet aux États membres d'atteindre tous les objectifs de haut niveau énoncés dans la stratégie, en faisant mieux comprendre le rôle de l'océan et des services qu'il fournit et en établissant une meilleure connexion entre la science, la politique et la société. L'objectif global de ce plan d'action est d'assurer la traduction des connaissances scientifiques océaniques en applications pratiques qui facilitent le soutien de la société à un avenir océanique durable.
6. Le plan d'action pour 2026-2030 met l'accent sur les activités menées dans le cadre de structures formelles, informelles et d'apprentissage tout au long de la vie, en se concentrant sur l'éducation, l'expérience et la sensibilisation, afin de renforcer la compréhension et la gestion des écosystèmes océaniques à l'échelle mondiale. En collaborant avec d'autres sections, programmes et initiatives de la COI, tels que le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE), l'Académie mondiale Ocean Teacher et les sous-commissions régionales de la COI, et en s'appuyant sur le Bureau de coordination du Défi 10 de la Décennie de l'Océan 10, ce plan d'action vise à favoriser une approche cohérente qui renforce l'impact collectif des résultats et des services scientifiques de la COI. Cela signifie qu'il faut reconnaître la diversité des perspectives culturelles et des connaissances écologiques traditionnelles, et que ces systèmes de connaissances doivent faire partie intégrante des programmes et des cadres d'initiation à l'océan. Cette approche inclusive garantit le respect et le soutien des communautés autochtones et locales et reconnaît leur rôle dans l'amélioration de l'efficacité de la gestion et de la conservation des océans.
7. Cette mise à jour du plan d'action de la COI reconnaît la nécessité d'un engagement soutenu des parties prenantes, du développement de ressources éducatives accessibles et inclusives basées sur la science du comportement, de stratégies de communication et d'évaluations de l'impact des programmes et activités d'initiation à l'océan. Les outils, produits et résultats de ces efforts combinés doteront les États membres des outils et des capacités nécessaires pour parvenir à une gestion scientifique éclairée et durable des océans et, en fin de compte, contribueront à la vision de l'actuelle Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029) : rassembler les gouvernements et la communauté scientifique pour parvenir à « l'océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons. »
8. Guidé par cette vision, le plan d'action souligne la nécessité d'une collaboration internationale, d'un échange de bonnes pratiques et de la promotion de partenariats solides, en particulier pour garantir que les connaissances océaniques soient pleinement exploitées afin de faire progresser et, en fin de compte, d'assurer une durabilité durable des océans.

**Énoncé de vision**

*« Grâce à la collaboration internationale, à l'échange de bonnes pratiques et au renforcement des partenariats, l'UNESCO-COI donne aux États membres les moyens d'améliorer l'initiation à l'océan, en traduisant l'es sciences océaniques en connaissances accessibles qui favorisent une action et une gouvernance durables pour l'océan dont nous avons besoin. »*

1. Le tableau suivant présente la liste améliorée des priorités, des domaines d'action et des activités. L'alignement sur la [*Stratégie de développement des capacités de la COI, 2023-2030*](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000390082.locale%3Den) ainsi qu'avec la [*Stratégie de communication et de sensibilisation de la COI pour la gestion des données et de l'information*](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000259086.locale%3Den) sera assuré.

### Incidences financières et administratives

1. Les activités d'initiation à l'océan sont principalement financées par des contributions volontaires, bien qu'un financement au titre du budget ordinaire doive être trouvé dans le cadre de la contribution de la COI au Programme Intersectoriel 2 (IP2) sur la sensibilisation à l'environnement.

| **Priorité renforcée** **pour l'initiation à l'océan** | **Domaine d'action** | **Activité** |
| --- | --- | --- |
| **1. Intégration des concepts d'océanographie aux programmes des systèmes d'enseignement afin d'améliorer l'initiation à l'océan dans le monde** | 1.1 Programmes d'enseignement formel, informel, non formel et d'apprentissage tout au long de la vie à tous les niveaux d'enseignement | 1.1.1 Promotion de l'adhésion des écoles des États membres au réseau Blue Schools afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les pays et la mise en œuvre de programmes d'enseignement fondés sur les océans et alignés sur les stratégies nationales. 1.1.2 Promotion de l'élaboration de matériel pédagogique spécifique à la région qui reflète les systèmes marins locaux, les défis et les liens culturels avec l'océan1.1.3 Renforcement du développement des capacités des enseignants et des éducateurs. |
| 1.2 Collaboration inter et transdisciplinaire | 1.2.1 Renforcement des partenariats et des collaborations avec d'autres secteurs de l'UNESCO travaillant dans différentes disciplines1.2.2 Promotion de la valeur de disciplines multiples telles que les arts et les sciences sociales dans l'enseignement de l'océanographie |
| **2. Renforcement du dialogue et de la collaboration grâce à la participation de diverses parties prenantes aux discussions sur l’initiation à l’océan**  | 2.1 Engagement inclusif et multidisciplinaire des parties prenantes | 2.1.1 Mise en place de plates-formes et de réseaux régionaux et mondiaux pour l'échange intersectoriel et le codéveloppement d'initiatives en matière de connaissance des océans2.1.2 Renforcement de la collaboration avec les sous-commissions régionales de la COI afin de soutenir la coordination régionale des activités d'initiation à l'océan et le partage des connaissances et des ressources2.1.3 Profiter des grands événements en ligne et hors ligne liés à l'océan pour accroître la portée de l'initiation à l'océan auprès de nouvelles parties prenantes potentielles2.1.4 Co-concevoir et co-délivrer des opportunités d'initiation à l'océan avec divers acteurs et parties prenantes 2.1.5 Mise à disposition d'un espace numérique pour un dialogue continu avec les parties prenantes  |
| **3. Mise à disposition de ressources accessibles et inclusives sur l'initiation à l'océan** | 3.1 Évaluation du matériel existant en matière d'initiation à l'océan au niveau mondial | 3.1.1 Compilation et évaluation d'un recueil mondial de ressources sur l'initiation à l'océan |
| 3.2 Développement de ressources accessibles et inclusives sur l'initiation à l'océan | 3.2.1 Production de ressources sur l’initiation à l’océan prenant en compte différentes approches culturelles et différents groupes cibles, notamment les groupes défavorisés ou sous-représentés |
| 3.3 Distribution des ressources nouvelles et existantes | 3.3.1 Hébergement de toutes ces ressources pertinentes dans un centre unique en ligne3.3.2 Soutien à l'utilisation efficace de ces ressources par la création de projets pilotes et d'essais3.3.3 Exploitation des réseaux existants de connaissance des océans pour créer des projets pilotes et des tests qui maximisent la distribution des ressources |
| **4. Développement des capacités pour une gestion efficace des océans** | 4.1 Évaluation des capacités d'intendance actuelles dans le monde | 4.1.1 Évaluation des besoins des différents groupes de parties prenantes4.1.2 Analyse des ressources et des possibilités existantes en matière de formation pour l'initiation à l'océan  |
| 4.2 Élaboration de programmes visant à combler les lacunes en matière de capacités des parties prenantes | 4.2.1 Élaboration d'une stratégie de développement des capacités sur la base des résultats de l'évaluation des besoins4.2.2 Élargissement de l'accès aux ressources et aux possibilités de formation pour toutes les parties prenantes  |
| 4.3 Organisation d'opportunités pour développer des capacités adaptées aux besoins des différents groupes de parties prenantes | 4.3.1 S'appuyer sur la réussite des Universités d'été sur l'initiation à l'océan et des initiatives menées par ECOP pour amplifier leur potentiel de développement des capacités4.3.2 Tirer parti de l'Ocean Teacher Global Academy pour fournir des ressources adaptées aux groupes cibles |
| **5. Poursuite de la recherche sur les changements de comportement humain, la communication scientifique et l'impact de la connaissance des océans afin d'en améliorer l'efficacité** | 5.1 Création de réseaux d'experts sur le changement de comportement, la communication scientifique et l'évaluation des impacts | 5.1.1 Identification d'experts dans les domaines du changement de comportement, de la communication scientifique et de l'évaluation des impacts |
| 5.2 Développement d'outils pour le changement de comportement, la communication scientifique et l'évaluation des impacts | 5.2.1 En partenariat avec des experts, identification des possibilités de développer des outils innovants pour le changement de comportement, la communication scientifique et l'évaluation des impacts5.2.2 Conception et mise en œuvre d'indicateurs unifiés pour mesurer les changements de comportement et évaluer les impacts au niveau national, régional et mondial |
| 5.3 Promotion de projets de recherche sur le changement des comportements, la communication scientifique et les impacts de l’initiation à l’océan | 5.3.1 Recensement des éventuels projets sur le changement des comportements, la communication scientifique et les impacts de l’initiation à l’océan5.3.2 Mise en œuvre de programmes de science citoyenne et collaboration avec ceux-ci5.3.3 Définition des lacunes à combler dans ces domaines de recherche |
| **6. Mobilisation durable des ressources** | 6.1 Recherche de possibilités de contribution en nature | 6.1.1 Promotion de partenariats afin d’accroître les contributions en nature (par exemple, en encourageant les détachements, les prêts, etc.) |
| 6.2 Soutien financier des États membres, du secteur privé et des organisations philanthropiques aux activités de la COI | 6.2.1 Mobilisation des ressources des États membres, des partenaires institutionnels et du secteur privé6.2.2. Renforcement de l'impact des donateurs publics et privés en canalisant leurs contributions vers des objectifs communs |
| **7. Reconnaissance du patrimoine culturel et naturel comme pilier de l'initiation à l'océan** | 7.1 Intégration du patrimoine culturel et naturel au contenu de l'initiation à l'océan | 7.1.1 Développement de ressources éducatives et d'initiatives de narration qui mettent en lumière les traditions maritimes historiques, les connaissances en matière de navigation et les liens culturels avec l'océan7.1.2 Collaboration avec des institutions culturelles (musées, sites patrimoniaux, archives) pour co-créer des expositions, des programmes d'études et des programmes de sensibilisation qui associent le patrimoine à l'initiation à l'océan. |
| 7.2 Reconnaissance et protection des sites du patrimoine culturel et naturel marin | 7.2.1 Sensibilisation aux zones marines d'importance culturelle.7.2.2 Promotion des dialogues politiques et des actions de conservation qui intègrent l'initiation à l'océan et la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel marin. |
| 7.3 Reconnaissance de l'importance des systèmes de connaissances autochtones et locales | 7.3.1 Garantie d'une représentation respectueuse des savoirs autochtones et locaux dans les efforts formels et informels d'initiation à l'océan. |
| **8. Intégration de l'initiation à l'océan aux politiques et aux prises de décisions** | 8.1 Amélioration de la sensibilisation des décideurs politiques | 8.1.1 Création d'opportunités d'interaction avec les décideurs politiques à différents niveaux8.1.2 Renforcement de la sensibilisation grâce à du matériel ad hoc et à des opportunités conçues pour les décideurs politiques |
| 8.2 Gouvernance intersectorielle | 8.2.1 Intégration des principes de la culture océanique aux politiques marines nationales et régionales, aux stratégies d'économie bleue et aux cadres d'adaptation au climat8.2.2 Encouragement des approches de gouvernance intersectorielles qui donnent la priorité à l'initiation à l'océan en tant qu'outil de gestion durable des océans8.2.3 Exploitation du point de vue des jeunes dans les processus de prise de décision |
| **9. Amélioration de la sensibilisation du public et de l'engagement numérique** | 9.1 Visibilité dans les médias | 9.1.1 Renforcement de la collaboration avec les médias traditionnels et les créateurs de contenu en ligne afin d'amplifier l'initiation à l'océan, notamment par le biais des journaux, des magazines, des réseaux sociaux, de podcasts et de récits interactifs9.1.2 Renforcement de la collaboration avec les jeunes défenseurs des océans afin de les transformer en amplificateurs de l'initiation à l'océan9.2.1 Organisation de campagnes et de programmes de sensibilisation du public afin d'intéresser un plus grand nombre de personnes à l'initiation à l'océan |
| 9.2 Sensibilisation numérique | 9.2.2 Utilisation des technologies émergentes telles que la RV et les outils de visualisation de données pour créer des récits percutants et immersifs qui rendent les sciences océaniques plus accessibles et plus convaincantes. |